



**Monsieur Mars Di Bartolomeo**  
Président de la  
Chambre des Député-e-s  
Luxembourg

Luxembourg, le 3 mai 2017

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, nous nous permettons de poser une question parlementaire concernant **la production de crémant biologique par l'Institut viti-vinicole** à Monsieur le **Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs**.

Dans sa réponse à la question parlementaire n°2807, Monsieur le Ministre s'est exprimé en faveur d'une interdiction des herbicides dans la viticulture et pour l'élaboration d'un produit biologique phare comme le Crémant de Luxembourg. Toujours selon la réponse à la question parlementaire n°2807, l'Institut viti-vinicole (IVV) organiserait, en étroite coopération avec l'IBLA (*Institut fir Biologësch Landwirtschaft an Agrarkultur asbl.*), des séances d'information théoriques et pratiques en cette matière.

Dans ce contexte, nous voudrions avoir les renseignements suivants de la part de Monsieur le Ministre :

1. **Monsieur le Ministre n'est-il pas d'avis que l'État, respectivement l'IVV, devrait donner l'exemple dans ce domaine en produisant exclusivement des crémants biologiques ?**
2. **Existe-il éventuellement déjà une démarche concrète afin de mettre en place une certification biologique pour le Crémant de Luxembourg produit par l'IVV ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.

**Henri KOX**  
Député

**Gérard ANZIA**  
Député



